

« Les élus doivent lutter contre le "fonctionnaire-bashing" ! »

Le président du Conseil supérieur de la fonction publique territoriale (CSFPT) déplore l'absence de débat sur le rôle et la valeur ajoutée des agents.

Le débat sur le nombre de fonctionnaires et le service public est un des enjeux de l'élection présidentielle.

Que vous inspire-t-il ?

La fonction publique est attaquée par plusieurs candidats à l'élection présidentielle qui la présentent uniquement comme un coût, quasiment sans débat contradictoire. Les propositions se cristallisent sur la suppression des fonctionnaires ou leur non-remplacement, sans aucun débat sur leur rôle et leur valeur ajoutée dans la production des services publics. Quel serait l'impact de la suppression des fonctionnaires territoriaux sur le service rendu aux administrés ? Qui les remplacerait, avec quel statut et quel mode de financement ? Les économies seraient-elles avérées ? Autant de questions balayées par les candidats. Or, ces questions sous-tendent celle du niveau de service public que nous voulons offrir aux Français.

Les élus locaux – quelle que soit leur sensibilité – savent l'importance des services publics et le rôle des agents qui y participent. Ils doivent lutter contre le « fonctionnaire-bashing » !

Le statut, l'organisation du travail et le management sont-ils cependant perfectibles dans la fonction publique ?

Evidemment, d'autant plus que la fonction publique territoriale doit continuer à s'adapter aux transformations très importantes que connaît le monde local : métropolisation, mutualisations, fusions, grandes régions...



© P. Crochard

Je renvoie par exemple aux recommandations de mon rapport sur les temps de travail dans la fonction publique, remis le 26 mai 2016 au gouvernement, et à celles du livre blanc « Demain, la fonction publique territoriale », adopté le 6 juillet dernier par le CSFPT. Ce qui est capital, c'est de préserver le statut de la fonction publique.

Pour quelles raisons ?

Les agents territoriaux exercent des missions essentielles dans les domaines de la petite enfance, de l'éducation, de l'aide aux per-

sonnes âgées mais aussi dans le champ de la sécurité publique avec les policiers municipaux qui justifient le maintien du statut, garantissant un cadre d'exercice homogène de ces missions, que les employeurs publics eux-mêmes ne remettent pas en cause. Le statut protège l'employeur tout autant que l'agent. C'est pour cela que l'AMF propose aux candidats à l'élection présidentielle de s'engager sur une charte d'engagement dans laquelle figure la préservation du statut de la fonction publique et du service public.

Quels sont les principaux chantiers du CSFPT ?

L'année 2016 a été en grande partie consacrée à l'examen des textes d'application de l'accord sur la modernisation des parcours professionnels, des carrières et des rémunérations (PPCR) pour toutes les catégories et cadres d'emplois. Il se penchera en 2017 sur les évolutions nécessaires du métier d'agent territorial spécialisé des écoles maternelles (ATSEM) et poursuivra ses réflexions sur la protection sociale complémentaire, l'amélioration des dispositifs de reclassement et de reconversion professionnelle, le bilan de la loi de 2007 relative à la formation. Nous avons également créé un groupe de travail sur la catégorie A.

Le CSFPT doit-il évoluer dans son fonctionnement ?

Le CSFPT constitue un lieu de dialogue institutionnel, un lieu de rencontres et de production. Il faut avant tout préserver et renforcer cela. La concertation avec l'État a été fructueuse l'an dernier, tant sur la question du temps de travail que sur les sujets plus transversaux où nous avons pu participer aux négociations, comme ce fut le cas sur le compte personnel d'activité (CPA), adopté le 18 janvier dernier en Conseil des ministres. Le CSFPT permet aussi au collègue employeur de s'exprimer sur la fonction publique et je crois sincèrement que son rôle devrait être encore davantage valorisé pour un dialogue social responsable.

Propos recueillis par **Xavier BRIVET**